



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 7 février 2024

Objet : Question parlementaire n° 236 du 25 janvier 2024 de Monsieur le Député Marc Baum concernant « Activités jugées dangereuses d'une holding luxembourgeoise exploitant une plateforme de streaming de webcams pornographiques ».

Madame la Ministre,

En date du 25 janvier 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Premier ministre et de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Baum.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN